

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 DECEMBRE 2018

Nombre de conseillers

En exercice : **15** Présents : **10** Votants : **12**

L'an deux mil dix-huit, le **dix décembre**, à dix-neuf heures trente minutes,
le Conseil Municipal de la **Commune de SIGOULES**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de Monsieur Patrick CONSOLI,
Date de convocation du Conseil Municipal : **05/12/2018**

Etaient présents : M. Patrick CONSOLI, maire, Mme BEAUMAIN Chrystelle, M. Norbert AUVRAY,

M. Yves SPADOTTO, adjoints, Mmes Sandrine VERGNAC, Céline SENDRON-GUERIN, Joëlle LEBERON, Isabelle BERTOUNESQUE, MM. Heinrich BLESSING, Aurélien PROUILLAC

Excusés : M. Jean-Louis DESSALLES, a donné pouvoir à M. Patrick CONSOLI
Mme Karen VICK, a donné pouvoir à Mme Sandrine VERGNAC

Absents : M. Jean-Noël BERTIN, Mme Valérie PASERO-MARIA, Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Céline SENDRON-GUERIN

ORDRE DU JOUR :

1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE NOUVELLE
SIGOULES-ET-FLAUGEAC AU 01/01/2019 (délibération concordante des 2 communes)
Suite à mutation d'un agent de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord
Vers la commune nouvelle

**1. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE NOUVELLE
SIGOULES-ET-FLAUGEAC AU 01/01/2019 (délibération concordante des 2 communes)
Suite à mutation d'un agent de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord
Vers la commune nouvelle**

N° 2018-93

.../ Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2113-5 et L.5111-7,
Vu le décret N° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois à temps non complet,
Vu l'arrêté N°24-2018-11-06-002 portant création au 01/01/2019 de la Commune Nouvelle
Sigoulès-et-Flaugeac,
Vu les délibérations des conseils municipaux respectifs de la commune de Sigoulès et de la
commune de Flaugeac portant création au 01/01/2019 de la Commune Nouvelle Sigoulès-et-
Flaugeac regroupant les communes fondatrices de Sigoulès et de Flaugeac et l'adoption de la
charte de la commune nouvelle,
Considérant les dispositions d'affectation des personnels fixées par les communes déléguées de la
commune nouvelle,

Vu la demande de mutation formulée le 04/12/2018 par Madame Agata TEILLOUT,
adjointe technique territoriale, aux fonctions d'agent(e) d'entretien, employée de la
commune de Flaugeac sur une durée de travail annualisée hebdomadaire de 2 h 09 mn, et
de la communauté de communes Portes Sud Périgord sur une durée de travail annualisée
hebdomadaire de 17 h 54 mn, sollicitant sa mutation de l'EPCI Portes Sud Périgord vers la
commune nouvelle SIGOULES-et-FLAUGEAC au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'avis favorable de la Communauté de Communes Portes Sud Périgord portant sur cette
mutation ;

Considérant les séances du comité technique spécial départemental du 26/06/2018 et du
conseil départemental de l'éducation nationale du 29/06/2018 décidant le transfert du
poste d'enseignant implanté à Flaugeac élémentaire à Sigoulès primaire, 7^{ème} classe,
Considérant la suppression du RPI 504 SINGLEYRAC, SADILLAC, FLAUGEAC, dans le cadre de
la fusion des communes de Sigoulès et de Flaugeac en vue de la création d'une commune
nouvelle au 01/01/2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PRECISE que le tableau des effectifs des agents de la commune nouvelle SIGOULES-et-
FLAUGEAC est modifié comme suit au 01/01/2019 :

Cadre d'emploi / Grade	Fonctions	Durée de travail hebdomadaire au 31/12/2018 Cne de Flaugeac	Durée de travail hebdomadaire au 01/01/2019 CN
Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	2 h 09	19 h 63

Ampliation de cette décision sera transmise au Centre Départemental de Gestion de la
Dordogne.

La séance est levée à 19 h 40.

Conseil Municipal 10/12/2018 - Signatures :

M. Patrick CONSOLI, maire	Mme Karen VICK Excusée, a donné pouvoir à Mme Sandrine VERGNAC	Mme Isabelle BERTOUNESQUE
M. Jean-Louis DESSALLES, 1^{er} adjoint au maire Excusé, a donné pouvoir à Monsieur Patrick CONSOLI	Mme Gaëlle BROUSSE-BEYLAT Absente.	M. Heinrich BLESSING
Mme Chrystelle BEAUMAIN, 2^{ème} adjointe au maire	Mme Sandrine VERGNAC	Mme Valérie PASERO-MARIA Absente.
M. Norbert AUVRAY, 3^{ème} adjoint au maire	Mme Céline SENDRON-GUÉRIN	M. Jean-Noël BERTIN Absent.
M. Yves SPADOTTO, 4^{ème} adjoint au maire	Mme Joëlle LEBERON	M. Aurélien PROUILLAC